

**Décision n° 2015-19 portant nomination d'une directrice de centre**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - M<sup>me</sup> Marie-Josée Galas est nommée directrice du centre EPIDE de Montry.

**Art. 2.** - Elle assure les fonctions de chef d'établissement au sens du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

**Art. 3** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET